

## CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2023 à 20H30

Présents : LORCHEL Philippe, TATY Pascal, PONTILLE Michel, GIRARD Myriam, PONTET Pascal, MARIETON Florent, FELIX Bertrand, CASIEZ -PILOT Julie, MORET Fabien, LECUYER Isabelle, PIVOT Delphine, SAUVAGEON-FILLON Amélie

Absents excusés : COUTURIER David, FELIX Sophie, FORESTIER Emilie,  
M. MARIETON Florent a été désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13.12.2022 :

Le CR est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : appel à cotisations 2023 centre Intergônes AERES.

Les membres présents sont d'accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Subvention ECOLE – Remboursement cotisation OCCE et Assurances année 2022 2023
- Acceptation de la subvention amendes de police 2022
- Ouverture de crédits pour dépenses nouvelles
- Modification du tarif de la garderie
- Convention avec Orange relative au déplacement en souterrain à des fins esthétiques des réseaux aériens de communications électroniques
- Vote du budget annexe lotissement 2023
- Appel à cotisations 2023 centre Intergônes AERES
- Questions diverses

### Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation

\*DECISION N°2022-02 du 29.12.2022 : suppression d'une régie de recettes et de cessation de fonctions du régisseur et du suppléant

\*DECISION N°2023-01 du 02.01.2023 : Signature d'un contrat de location avec M. GUYOT Maxime concernant l'appartement n°1 au-dessus de la mairie

\*DECISION N°2023-02 du 05.01.2023: Attribution et signature des marchés pour l'aménagement d'un lotissement communal au lieu-dit Les Bruyères

#### 1) Subvention Ecole - Remboursement cotisation OCCE et Assurances année 2022 2023

Le conseil municipal vote une subvention à l'OCCE d'un montant de 207.50€ correspondant au remboursement de cotisations et assurances OCCE pour l'année 2022/2023.

Adopté à l'unanimité

2) Acceptation de la subvention amendes de police 2022

Le conseil municipal accepte la subvention relative au produit 2021 des amendes de police et s'engage à réaliser les travaux d'un montant de 2 452€.

Adopté à l'unanimité

3) Ouverture de crédits pour dépenses nouvelles 2023

Pour régler les dépenses nouvelles qui ne sont pas inscrites à l'état des restes à réaliser il convient de prendre une délibération afin d'ouvrir les crédits au budget 2023 :

Outils voirie pour 721.82€ TTC et tables, bancs et chaises pour cantine pour 1271.38€ TTC.

Adopté à l'unanimité

4) Modification du tarif de la garderie

Suite à la modification des tarifs au 1 septembre 2022, celle-ci ne tenait pas compte de la présence très épisodique d'un enfant. En effet, l'étude faite sur les 3 années scolaires précédentes ne laissait pas apparaître ce cas de figure. Néanmoins, il convient de prévoir une tarification à l'unité pour le cas où un enfant bénéficierait de la garderie occasionnellement.

La commission école soumet au vote du conseil municipal d'intégrer dans les tarifs de la garderie cette possibilité selon le barème suivant avec effet rétroactif au **01.09.2022** :

TARIF à l'UNITE	Coefficient CAF - de 600€	Coefficient CAF De 600€ à 900€	Coefficient CAF + de 900€
De 1 à 5 présences Par trimestre matin	1€	1,5€	2€
De 1 à 5 présences Par trimestre soir	2€	2,5€	3€

Suite à cette tarification à l'unité le tarif trimestriel de la garderie au-dessus de 5 présences sera désormais le suivant avec effet rétroactif au 01.09.2022:

TARIF FORFAITAIRE AU TRIMESTRE	Coefficient CAF - de 600€	Coefficient CAF de 600€ à 900€	Coefficient CAF + de 900€
Matin de 6 à 10 présences/trimestre	8€	10€	12€
Matin + de 10 présences/trimestre	10€	12€	15€
Soir de 6 à 10 présences/trimestre	18€	22€	28€
Soir + de 10 présences/trimestre	20€	24€	30€

20% sur la facture globale à partir du 2<sup>ème</sup> enfant

30% sur la facture globale à partir du 3<sup>ème</sup> enfant

Facturation supplémentaire de 5€ par enfant pour chaque ¼ entamé

L'ensemble des tarifs sera révisé en septembre 2023.

Adopté à l'unanimité

5) Convention avec Orange relative au déplacement en souterrain à des fins esthétiques des réseaux aériens de communications électroniques

Le conseil municipal autorise M. le Maire a signé la convention entre Orange et la commune relative au déplacement en souterrain à des fins esthétiques des réseaux aériens de communications électroniques (enfouissement réseau Orange) au lieu-dit Les Bruyères en raison de la création du lotissement. Le devis s'élève à 2784.41€ HT.

Adopté à l'unanimité

6) Vote du Budget annexe lotissement 2023

Après présentation par M. le Maire, le conseil municipal approuve et vote le budget annexe lotissement 2023 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 324 021€

Section d'investissement : 324 021€

Adopté à l'unanimité

7) Appel à cotisations 2023 centre Intergônes AERES

Le conseil municipal vote et autorise M. le maire à verser la subvention à l'association AERES du centre de loisirs intercommunal Intergônes pour l'année 2023 qui s'élève à 5196.56€.

Adopté à l'unanimité

8) Questions diverses

\*lotissement communal « Hameau des Bruyères » : M. le Maire présente une simulation permettant de fixer le prix de vente du m<sup>2</sup> des terrains à bâtir à 72€, 76€, 78€ et 80€.

Après discussion, il a été retenu, par principe, de fixer le prix de vente à 79€.

M. le Maire informe que la délibération fixant le prix de vente TTC du m<sup>2</sup> sera prise au cours de la prochaine réunion au mois de mars.

\*Projet de réhabilitation de la cure : réunion de la commission Bâtiment urbanisme le 11/02/23 à 9H00

\*Problème de car scolaire : Mme Sauvageon-Fillon a participé à une réunion le 17.01.2023 au collège Eugénie de Pomey en présence de Mme RUBY, proviseur, Mme la CPE, un agent de la vie scolaire, 3 parents d'élèves, un parent représentant l'école st Charles et le collège st Viateur, le Sytral, transved et 2 personnes du Département du Rhône afin d'exposer les problèmes de transport. Dit que depuis un article paru dans le progrès, il semble que la situation s'est améliorée sauf les jours de neige ou grève. Les parents ont refusé une fusion avec une autre ligne obligeant les enfants à faire 2 kms pour rejoindre le nouvel arrêt.

\*Delphine PIVOT a effectué un stage de 3 semaines à l'école de Ronno qui s'est très bien passé. Des rideaux coupe-feu salle de motricité et salle des couchettes seraient à changer et installation d'un coin lecture à la garderie.

A RONNO, le 31 janvier 2023

Le Maire,

Philippe LORCHIE



Le secrétaire de séance,

M. MARIETON Florent